

MANUEL D'UTILISATION AMT100®

N°série

200903-1



M.M.E
8 Rte Château-Thierry
02810 Veully la Poterie
Tél : 03.23.71.07.55
Fax : 0.970.623.744
www.mmenvironnement.com
RCS B438699993

Largeur de travail de 15 cm, consommation de 0,9Kg/h, 11kW, allumage par batterie, gaz propane, vitesse de travail de 2km/h

Montage et mise en route

- 1) Positionnez votre bouteille de gaz dans le sac à dos (bien la fixer avec les sangles).
- 2) visser le régulateur de pression sur la bouteille EXPRESS.



- 3) Une fois votre bouteille installée, réglez le tube de « conduite » .



Mise en fonctionnement de votre désherbeuse

- *Ouvrez le robinet de votre bouteille de gaz et enclenchez le clapet de sécurité après le régulateur (bouton rouge).
- *Vérifiez le bon branchement des bougies, enclenchez le bouton **bleu** et appuyez sur le bouton de la batterie à pile.



- *Laissez chauffer quelques secondes votre désherbeuse et celle-ci est prête pour intervenir.

METHODOLOGIE DE TRAVAIL

Quand vous êtes passé sur l'herbe que vous voulez détruire, celle-ci doit se flétrir et lorsque vous frottez entre vos doigts l'herbe traitée thermiquement, elle noircit.

Si vous n'observez pas ces modifications, vous êtes allé trop vite.

PIECES DETACHEES AMT100

Réf	Descriptif
X2061	Batterie à pile
X2065	Câble bougie
X2020	Régulateur
X2033	Tuyau flexible raccordement complet
X2104	Joint blanc de régulateur
X2068	Clapet de sécurité
X2059	Bougie d'allumage

N'oubliez pas de vérifier périodiquement l'étanchéité des raccords et tuyaux, ainsi que le serrage des différentes pièces.

Il est formellement interdit de changer des pièces ou accessoires sans l'autorisation de la Sté M.M.E

SECURITE GENERALE

Eloignez vos mains des pièces chaudes de l'appareil.

Ne jamais mettre en marche si des personnes sont en contact avec l'appareil

**Les dispositifs de sécurité ne doivent jamais être mis hors service
Avant toute intervention, fermer la bouteille et vider le gaz
contenu dans les tuyaux**

Ne pas passer l'appareil dans des zones à risques (broussailles, papiers, herbes sèches, etc.) Il est interdit d'effectuer de quelconques modifications sans un accord préalable de